

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-

067910 *couer*

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]
Matricule : **11679**

Société :

R.A.O

37698

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

E.I.D.Rissi Mouloud

Date de naissance :

20/10/1976

Adresse :

Rue 142 N° 157 Ain Chock - Casablanca

Tél. :

066 0250 374 Total des frais engagés : **445,20** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Docteur ARIFF MY SAID
PEDIATRE
6, Rue 42 Hay My Abdellah
Ain Chock - Casablanca
Tel. 0622 52 56 76**

Date de consultation :

06/08/2020

Nom et prénom du malade :

E.I.D.Rissi Mouloud

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

asthme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

26 AOUT 2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **casablanca**

Le : **07/10/2020**

Signature de l'adhérent(e) :

24/08

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° P19-067910

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : **11679**

Nom de l'adhérent(e) : **E.I.D.Rissi**

Total des frais engagés : **445,20**

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/09/2020	C2		200,00	 Docteur A. M. Abdellah PED - Ain Chock - Casablanca 6, Rue 42 - Ain Chock - Casablanca Tel: 0522 52 56 76

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MUNICIPALE - AIN CHOUF Tél : 05 22 21 79 68 Khalil Hay Mly Abdellah - Ain Chouf	06/05/2020	245,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) showing tooth positions numbered 1 through 8 in each quadrant. The quadrants are labeled D (left), H (top), and P (right). The teeth are represented by circles with numbers indicating their position relative to the dental midline.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Moulay AAFIF AFIF
Pédiatre

Spécialiste des maladies
des nourrissons et enfants
Ancien médecin attaché au CHU
de Nancy (France)

الدكتور مولاي سعيد عفيف
أخصائي في أمراض
الأطفال والرضع

Pédiatre

Docteur AAFIF MY SAID
Casablanca
6, Rue Chock - Hay Aliy Abdellah
Tel. : 05 22 52 56 76

108200

الدار البيضاء، في

EL PIANA

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebâa Casablanca
Oroken 100mg/5ml
gr fl 40 ml
P.P.V : 119,30 DH
6 118001 080052

Casablanca

SARS

Viaetta

119,30

- **Ordonnance enfant**

1dm 15,42

(RUFEN)

48,50

- Coligène 2ml

Trop Long

bottu

PPV : 48DH50
PER : 02-23
LOT : J443

bottu
B. Aïne des Sables - Hay Aliy Abdellah - Casablanca
5. S. Bachouch - Pharmacien Responsable

38,10

- Ultrafructal 2 sach

Trop Long

bottu

صانع نباتي

04/19

04/22

PPV 38,10 DH

MEBO

1AM 9 L

bottu

صانع نباتي

74,50

- Mlipédiafri 1 g

Trop Long

bottu

صانع نباتي

22,50

- Rufen

Trop Long

bottu

صانع نباتي

Total 245,90

Trop Long

bottu

صانع نباتي

